



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération
42720 BRIENNON
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022

N° : 2022/0710/02

**OBJET : RÉTROCESSION
TERRAIN PAR ALLIADÉ
HABITAT**

Le vendredi 7 octobre 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, 16 rue de la Libération, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absente : Véronique BARBERET (pouvoir à G. MEUNIER), Anne-Marie ALLOIN, Émilie GORDONS (pouvoir à J. FAYOLLE).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20221007-2022071002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Secrétaire élu pour la durée de la session : Julien BUISSON

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'Alliade Habitat de vendre des logements situés allée des Lilas. Dans le cadre de l'organisation juridique de ces ventes, Alliade Habitat souhaite rétrocéder à la commune une partie des parcelles anciennement cadastrées B 484 et B 829 servant de cheminement piéton. Celles-ci forment aujourd'hui la parcelle B 850, d'une superficie de 124 m². Cette rétrocession se ferait à l'euro symbolique, avec prise en charge des frais notariés par Alliade Habitat.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. Dit qu'il convient d'accepter la rétrocession de la parcelle B 850 à l'euro symbolique et avec prise en charge des frais notariés par Alliade Habitat,
2. Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente, ainsi que tout document rendu nécessaire par la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Julien BUISSON